

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02-6
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS EN
CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME

Aux personnes intéressées par le règlement ci-après mentionné

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 27 mai 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement numéro 2021-02-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions en concordance au plan d'urbanisme

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 juillet 2024 à compter de 18h45** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce projet de règlement et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
3. Ce projet de règlement vise à modifier la terminologie et les diverses dispositions suivantes du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendement en concordance aux modifications apportées par le *Règlement numéro 2021-01-2 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2021-01 et son amendement afin d'identifier toute partie du territoire qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et ses mesures*:
 - Espaces de stationnement concernant les vélos, les véhicules électriques, l'accessibilité aux familles et les exemptions;
 - Espaces de stationnement pour un usage autre que résidentiel concernant la localisation, la mise en commun et l'aménagement (matériaux de recouvrement);
 - Espaces de stationnement de plus de 15 cases pour un usage autre que résidentiel concernant les îlots de verdure, la canopée, l'éclairage et la gestion des eaux pluviales.
4. Ce projet de règlement contient des dispositions qui concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon.
5. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. La copie du projet de Règlement numéro 2021-02-6 peut être consultée au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ce document est également disponible sur le site internet de la Municipalité au :

[projet-r2021-02-6-VF.pdf \(rawdon.ca\)](#)

Donné à Rawdon, ce 19 juin 2024

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe